

Vie associative/Lutte contre les attaques cérébrales (AVC)

Le combat de " SOS AVC "

AJT

Libreville/Gabon

Soutenue par la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), cette association regroupant des victimes d'accident vasculaire cérébral, leurs familles ainsi que des médecins spécialistes, vient d'effectuer sa sortie officielle à Libreville, quelques jours seulement après avoir reçu son récépissé définitif d'existence.

TOUTE personne valide est une victime d'un Accident vasculaire cérébral (AVC) en sursis. Cet accident peut intervenir à tout moment et à tout âge sans distinction de race, de classe sociale et d'origine. Au Gabon, l'AVC est l'une des premières causes de mortalité avec 7 décès sur 10 malades, avec une prévalence hospitalière de 15 à 20%. Le phénomène est



Aimé Délia Bilouni Ndjally et ses partenaires ont édifié...

donc social d'autant qu'il englobe toutes les couches de la société (50% des AVC surviennent chez les plus de 75 ans, 15% chez les moins de 50 ans et 25% chez les moins de 65%), avec des conséquences tout aussi dramatiques. Pour l'avoir vécu, Aimée Délia Bilouni Ndjally a créé "SOS AVC" en 2014. Un mouvement associatif qui vient tout juste de recevoir son récépissé définitif. Il

regroupe en son sein des malades d'AVC, des familles et des spécialistes de la pathologie. Cette structure associative, qui a le soutien de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), a effectué sa première sortie publique le vendredi 29 juin 2018 à Libreville. Elle s'est fixée trois principaux objectifs : informer et sensibiliser les familles à la question de



...l'assistance sur les raisons d'être de "SOS AVC".

l'attaque cérébrale et/ou accident vasculaire cérébral, défendre les droits fondamentaux des malades et, éventuellement, promouvoir la recherche et la formation sur les questions d'AVC. « L'accident vasculaire cérébral est un phénomène qui nous concerne tous. Ceux qui surmontent cette terrible maladie sont généralement considérés comme des miraculés. C'est mon cas.

Confrontée à d'énormes difficultés pour obtenir un diagnostic fiable, ajoutée à l'absence d'une prise en charge efficace de la maladie, autant dire que j'avais peu de chance de m'en sortir. Des complications post-opératoires multiples, troubles visuels, faiblesse musculaire, perte d'équilibre, perte de mémoire, bref, j'étais donné pour morte... mais le soutien de ma famille a été déterminant. Et

on n'a malheureusement pas tous les mêmes chances d'accès à des soins de santé de qualité. C'est toute la raison d'être de SOS AVC », a confié à l'assistance, vendredi, Mme Ndjally, à l'occasion de la sortie officielle du mouvement.

"SOS AVC" ambitionne de sensibiliser le plus grand nombre à la question de l'AVC, prévenir les potentiels malades des risques de faire un AVC, mais également aider les malades et les familles dans la facilitation des démarches administratives pour l'accès aux soins et accompagner autant que faire se peut les victimes d'AVC. Pour ce faire, l'action de l'Ong va s'articuler autour de l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information, mais aussi des plates-formes d'experts, l'édition de guides d'informations sur les AVC, l'organisation des congrès médicaux, etc.

Collectif des parents d'élèves des écoles publiques conventionnées/Trois questions à...

Me Charles-Henri Gey : " Les conditions d'enseignement et d'entretien des bâtiments se sont beaucoup dégradées ces dernières années "

Propos recueillis par : Frédéric Serge LONG

Libreville/Gabon

Réagissant aux maux qui minent actuellement le fonctionnement de ces établissements du système français, le président du collectif, sur la base des avis de l'ensemble des parents, qui ont d'ailleurs lancé une pétition, explique comment la situation en est arrivée à se dégrader à ce point, non sans s'opposer à toute décision d'augmentation des frais d'écologie au sein des EPC.

L'union. Vous représentez en qualité d'avocat, les parents d'élèves des Ecoles publiques conventionnées (EPC). Quelle est la particularité de ces écoles ?

Me Charles-Henri Gey : "Les écoles publiques conventionnées sont le fruit d'une longue coopération éducative entre la France et le Gabon. Celles-ci figurent au cœur d'une convention permettant de scolariser les élèves gabonais, français ainsi que ceux d'autres nationalités dans un système mixte incluant un contenu du programme homologué par la France. Ces écoles proposent une scolarité conforme à la fois aux programmes gabonais et français. Il en existe six au Gabon : trois à Libreville (Charbonnages, Gros-Bouquet 1 et 2), une à Owendo, à Port-Gentil et Francville. Le Gabon mettant à disposition les bâtiments de ces écoles et les enseignants gabonais. La France, de son côté, garantit le respect des critères d'homologation du programme d'enseignement".

- Pour quelles raisons les parents d'élèves de ces écoles sont-ils actuellement mécontents ?

"Les conditions d'enseignement et d'entretien des bâtiments de ces écoles se sont beaucoup dégradées ces dernières années, du fait d'une gestion que l'on peut qualifier de hasardeuse. Elle est assurée par l'Association pour la promotion des écoles publiques conventionnées (APEPC). Cette association de droit gabonais est mandatée par le ministère de l'Education nationale pour la gestion des écoles conventionnées, sans aucun lien avec les associations de parents d'élèves (APE). C'est donc cette association qui collecte et gère les subventions versées par les opérateurs péroriers, ainsi que l'intégralité des frais de scolarité versés par les parents. Cela représente, pour la seule période de



Charles-Henri Gey, président du collectif des parents d'élèves des écoles publiques conventionnées.

01/01/14 au 31/12/17, plus de 8 milliards de FCFA (un peu plus de 2 milliards FCFA par an). Les parents d'élèves dénoncent le fait que celle-ci n'applique pas les règles élémentaires du fonctionnement d'une association et ne respecte pas ses propres statuts. Les parents d'élèves sont très préoccupés par la gestion peu transparente des frais de scolarité qu'ils versent (ils contribuent à plus de 90% du budget global des écoles conventionnées) En plus, l'absence de présentation des comptes de l'année 2013 (année de changement de gestion) par l'APEPC, rendant impossible la sincérité des comptes de 2014 à 2016; l'année 2017 n'a pas été validée pour les mêmes raisons d'incohérences. Aucun commissaire aux comptes n'est désigné depuis 2013, afin de garantir la sincérité et la fiabilité des comptes de l'APEPC. Aucun conseil d'administration, ni assemblée générale n'a été tenue depuis 2013, contrairement aux dispositions obligatoires des statuts de l'APEPC. Seuls 10% environ de ces fonds collectés sont affectés au fonctionne-

ment direct des écoles. L'entretien des bâtiments laisse à désirer. Cela fait plus de 2 ans que les parents d'élèves ont entrepris de nombreuses démarches pour attirer l'attention sur l'impérieuse nécessité d'assurer la qualité de l'enseignement, la formation et l'évaluation de tous les enseignants (à ce jour, seule une infime partie des enseignants est évaluée), ainsi que l'urgence de l'entretien des bâtiments des écoles pour des questions de sécurité mais aussi d'hygiène (par exemple, les toilettes de l'EPC Gros-Bouquet 1 sont impraticables)".

- Quels changements les parents d'élèves souhaitent-ils donc voir s'opérer ?

"Les parents d'élèves sont inquiets, mais restent animés d'un esprit constructif, et ne souhaitent pas laisser la situation se dégrader davantage. Ils veulent que la gestion actuelle de ces 6 écoles soit entièrement repensée, après un état des lieux exhaustif. Les parents remercient le président de la République, qui a autorisé en mai 2017 la conduite d'un audit de la gestion de l'APEPC, avec pour objectif de vérifier la gestion globale du réseau sur les plans financier, comptable, structurel, juridique, pédagogique, social et organisationnel. Cet audit qui devait être organisé par un cabinet indépendant agréé Cernac n'a, à ce jour, pas commencé. Les parents d'élèves sont surpris de constater que les hautes instructions du chef de l'Etat ne sont, à ce jour, pas appliquées. Les raisons avancées (absence de ressources) paraissent incohérentes à la lecture des disponibilités en banque et sous forme de DAT que l'association a déclaré détenir (comptes APEPC 2017). Les parents sont déterminés à agir et à formuler des propositions novatrices pour permettre de pérenniser ce système unique, qui a fait ses preuves et formé plusieurs générations de cadres gabonais. Il faut un rétablissement des bonnes pratiques de gestion d'antan : commissaire aux comptes pour valider les actes, assemblée générale et conseil d'administration de l'APEPC avec la participation de toutes les parties prenantes et des représentants de parents d'élèves de chaque EPC, le respect statutaire de la représentativité des parents d'élèves dans les organes de décisions et de contrôle, etc. En plus, nous nous opposons à l'augmentation des frais de scolarité demandée par l'APEPC pour l'année scolaire 2018/2019 tant que la transparence sur les comptes n'est pas faite, ainsi qu'à toute baisse des budgets de fonctionnement directs des six EPC".